

PROJET DE NOUVELLE ORGANISATION DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE PRO BTP

Suite au courrier adressé par le Secrétaire Général des Commissions Paritaires le 25 juillet, nous avons, à l'occasion de la CPEF du 1^{er} octobre 2013, demandé la saisine de l'instance concernant le projet de restructuration transmis par PRO BTP.

Vous trouverez ci-dessous les points qui motivent notre décision.

INFORMATION ET CONSULTATION DU PERSONNEL

Si une première information du Comité Central d'Entreprise sur le projet est intervenue lors de la réunion plénière du 26 juin 2013, la remise des documents aux membres de la Commission Economique du CCE n'a été effective qu'en séance le 15 juillet 2013 ; l'envoi à l'ensemble des membres a été réalisé a posteriori, donc dans le courant de la deuxième quinzaine de juillet 2013.

A noter qu'une seconde commission économique du CCE s'est tenue les 26 et 27 septembre 2013. L'expert rendra son rapport le 12 novembre 2013.

La présentation du projet aux Comités d'Etablissements des sites impactés a été planifiée en juillet/août (cf. Projet de calendrier transmis). Le processus a été mis en œuvre successivement dans les établissements :

- ✓ **Siège social :**
 - Présentation du projet au CE, le 25 juillet 2013
 - Réunion de la Commission économique du CE, le 16 septembre 2013
 - Compte rendu de la Commission Economique au CE du 25 septembre 2013.
- ✓ **CTN :**
 - Présentation du projet au CE, le 16 septembre 2013
 - Réunion de la Commission économique du CE, le 7 novembre 2013.
 - Compte rendu de la Commission Economique au CE, prévu le 3 décembre 2013.
- ✓ **Vincennes :**
 - Présentation du projet au CE, le 8 août 2013
 - Réunion de la Commission économique du CE, le 5 novembre 2013
 - Compte rendu de la Commission Economique au CE, prévu le 14 novembre 2013.

Parallèlement, les réunions extraordinaires des CHSCT de chacun des Etablissements ont été convoquées pour la mi-novembre 2013 afin de recueillir leurs avis.

Si le respect du délai de 3 mois prévu par la CCN, au niveau des IRP (CE et CCE) est observé, on peut s'étonner qu'une nouvelle organisation qui ne présente aucun caractère d'urgence, fasse courir celui-ci sur la période estivale. En effet, 2 des 3 mois (juillet et août) sont couverts par la période traditionnellement consacrée aux congés d'été.

En revanche, la consultation des Délégués Syndicaux Centraux n'a pas eu lieu et n'apparaît pas dans le calendrier prévisionnel. Ils n'ont pas été destinataires de l'information « es qualité » et ce dossier n'a fait l'objet d'aucune présentation ni débat avec la Direction Générale de l'entreprise, en leur présence.

NEGOCIATION DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

La mise en œuvre d'une négociation en vue d'un accord d'entreprise sur l'accompagnement du projet (mobilité géographique, projets personnels), quoique inscrit au projet de calendrier prévisionnel, ne semble plus à l'ordre du jour, d'après la réponse donnée par le Président du CCE à une question posée en séance plénière le 18 octobre 2013. Cette donnée n'a pas été formellement confirmée aux DSC du Groupe, même si à ce jour aucune réunion, ni planning prévisionnel ne sont arrêtés.

IMPACT SUR LE VOLUME OU LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Ce projet affecte de façon significative l'effectif de l'Etablissement du « Centre Technique National » CTN.

Il génère un sureffectif, alors que la « Gestion Prévisionnelle de l'Emploi » ne prévoyait aucun accroissement des effectifs de l'établissement.

Les postes concernés font majoritairement appels à des compétences techniques, voire des qualifications reconnues. Leur suppression sur le site, impactent les salariés du CTN, aujourd'hui en charge de ces activités.

De plus, les métiers de l'Etablissement sont, pour l'essentiel, très spécifiques : Informatique, maîtrise d'ouvrage, éditique, ressources Humaines. Cela rendra le reclassement plus aléatoire. Le salarié qui souhaite conserver et exercer sa compétence, n'aura d'autre alternative que la mobilité géographique.

Enfin, aucune donnée relative à la gestion de ce sureffectif n'est précisée dans le projet soumis à consultation des instances.

RAISONS ECONOMIQUES, FINANCIERES OU TECHNIQUES DE LA DECISION PROJETEE

La direction de PRO BTP ne prévoit un retour positif qu'à compter de 2017, après 3 années d'accroissement des coûts liés à cette nouvelle organisation. De plus, comme l'a relevé l'expert mandaté par le CCE, le recours aux CDD, à la sous-traitance et aux

auto-entrepreneurs n'est pas repris dans le projet, ce qui minimise ce surcoût d'ici 2017.

A noter que ce projet, ne participe pas à l'objectif fixé d'une réduction des coûts de gestion à court terme, et ne s'inscrit pas dans le processus mis en œuvre de la diminution programmée des dotations de gestion.

ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DU PROJET

Dans un environnement en forte évolution, dont le Groupe PRO BTP ne sera pas exclu, ce projet implique une augmentation des dépenses d'ici 2017, sans garantie d'un retour positif en terme financier et présente dans ce contexte des aspects décalés, voire anachroniques.

D'autant que cet objectif affiché peut être malmené par l'évolution du périmètre actuel du GPS concerné. Cette opération ne prend pas en compte le projet d'orientation professionnelle dont les contours impacteront inévitablement l'ensemble des fonctions supports du Groupe et de ses partenaires ainsi que l'implantation des structures.

Isabelle ADELINÉ

Secrétaire Nationale